...mesure 30 pieds de face à la rue Solidelle sur 117 pieds de profondeur.

ELLISON, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à ... 15c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Congrès, Force et Vertue, désignée comme une portion de l'ilet No. 1230; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Vertue, Mathilda et Alexandre, désignée comme une portion de l'ilet No. 1296; la dite portion de terre mesure 351 pieds de face à la rue Magistrat sur une profondeur de ... pieds d'un coté sur 86 pieds de l'autre coté.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Alexandre, Pologne et Vertue, désignée comme une portion de l'ilet No. 1297; la dite portion de terre mesure 267 pieds de face à la rue Magistrat sur une profondeur de 88 pieds d'un coté et ... pieds de l'autre coté.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pologne, Magistrat, Lesseps, et Vertue, désignée comme une portion de l'ilet No. 1298.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pauline, Indépendence, Loi et Promenade Florida, désigné comme l'ilet No. 1474; le dit ilet No. 1474 mesure 218 pieds sur 341 pieds.

EGLI, Mme GEORGE—Taxe de 1880, ... $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Champs-Elysées, Marigny et Villeré, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 512; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 128 pieds de profondeur.

EGLI, Mme GEORGE—Taxe de 1880, montant à ... $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Laharpe, Columbus et Roman, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 845; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Prieur, sur 110 pieds de profondeur.

ETIENNE, J. B.—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hope, Warsaw, Bruxelles et Loi, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 1508; le dit lot No. 13 mesure 25 pieds de face à la rue Hope sur 96 pieds de profondeur.

ETIENNE, V. et H. JOINVILLE—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Warsaw, Bruxelles et Hope, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1508; le dit lot No. 16 mesure 122 pieds de face à la rue Loi sur 159 pieds de profondeur.

ESCOFFIE, FRANÇOIS—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue St. Bernard et les rues Onzaga et Prieur, désigné comme un triangle de l'ilet No. 892; le dit triangle mesure 57 pieds de face à l'Avenue St. Bernard sur 121 pieds de profondeur.

EDMONDS, MICHAEL No. 2—Taxe de 1880, montant à ... $3 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Forstall, Reynes, Bourgogne et Remparts, désignés comme lots Nos. 7 à 18 de l'ilet No. 305; les dits lots Nos. 7 à 18 mesurent 319 pieds de face à la rue Forstall sur 71 pieds de profondeur.

ESCOUSSE, SUC. Vve C. H. et Mlle MARIE—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 809; le dit lot No. 15 mesure 58 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 106 pieds de profondeur.

ETDO, D. E.—Taxe de 1880, montant à ... 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Indépendence, Congrès, Claiborne et Prosper, désignée comme une portion de l'ilet No. 728.

EUGENE, ALEXIS—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Bagatelle, St. Antoine et Ramparts, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 377; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue St. Claude sur 96 pieds de profondeur.

ESCUDE, JEAN MARIE—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Pelopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. 2037.

FLASH, PRESTON & CO.—Taxe de 1880, montant à ... $3 90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 499; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur.

FRANÇOIS, Vve CHARLES—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 767; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 110 pieds de profondeur.

FALKENHEIMER, Mme C.—Taxe de 1880, montant à ... $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 775; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la Marigny sur 123 pieds de profondeur.

FALKENHEIMER, Vve CH.—Taxe de 1880, montant à ... 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Mandeville, Prosper et Marigny, désigné comme lot A de l'ilet No. 776; le dit lot A mesure 48 pieds de face à la rue Solidelle sur 64 pieds de profondeur.

FAULET, ANN—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Joséphine, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 800; le dit lot No. 4 mesure 42 pieds de face à la rue Solidelle sur 100 pieds de profondeur.

FAULET, ANN—Taxe de 1880, montant à ... $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Solidelle, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 800, le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Joséphine sur 150 pieds de profondeur.

FAURES, LOUIS E.—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Génie, St. Bernard et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 1631; la dite portion de l'ilet No. 1631 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Génie et mesure 64 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 128 pieds de profondeur.

FARRAR, T. W.—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Libéral et Force, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1181; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Habana sur 125 pieds de profondeur.

FALLON, JAMES—Taxe de 1880, montant à ... $15 00
Un certain grand triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Washington, le Chemin du Bayou et la rue Broad, désigné comme un grand triangle de terre de l'ilet No. 1351.

FAURIE, CHAS. L.—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Champs Elysées, François et Loi, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 1377; les dits lots Nos. 15 et 16 forment l'encoignure des rues Magistrat et Champs Elysées et mesurent 64 pieds de face à la rue Magistrat sur 128 pieds de profondeur.

FRANCIS, JOHN W.—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Frankfort, sur les propriétés faisant face au Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs Elysées; la dite portion de terre mesure 126 pieds sur 319 pieds.

FABRE, Mme CHARLOTTE—Taxe de 1880, montant à ... $1 ..
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Fortin, Marais et Savage, désignée comme une portion de l'ilet No. 1568; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Maurepas, traversant à Fortin, sur 130 pieds de profondeur.

FRANCIS, Mme FERNAND—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Senats, Jourdan et Dauphine, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 196; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Royale sur 124 pieds 10 pouces de profondeur.

FASSEY, Mme CHAS. A.—Taxe de 1880, montant à ... $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Caffin, Royale et Dauphine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 197; le dit lot No. 2 formel l'encoignure des rues Dauphine et Caffin et mesure 60 pieds de face à la rue Dauphine sur 312 pieds de profondeur.

FANNING WM.—Taxe de 1880, montant à ... $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Bourgogne, Indépendence et Remparts, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 289; les dits lots Nos. 2 et 3 forment l'encoignure des rues Pauline et Bourgogne et mesurent 63 pieds de face à la rue Pauline sur 122 pieds de profondeur.

FLANNIGAN, BRIDGET—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, St. Ferdinand, Press et Villeré, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 521; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart sur 170 pieds de profondeur.

FARMER, JOHN—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Port, St. Ferdinand et Solidelle, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 789; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues Prosper et Port et mesurent 131 pieds de face à la rue Prosper sur 101 pieds de profondeur.

FRANÇOIS, HYPOLITE—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Espagne, Washington et Joséphine, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 880; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Solidelle et Espagne et mesure 32 pieds de face à la rue Solidelle sur 138 pieds de profondeur.

FAVRE, AUGUSTE—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Célestine, et Joséphine, désignés comme 13 lots de l'ilet No. 937; les dits 13 lots mesurent 341 pieds de face à la rue Jeanne sur 150 pieds de profondeur.

FAVROT, JOHN PETER—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pieté, Louisa, Vertue et Magistrat, désigné comme ilet No. 1309; le dit ilet No. 1309 mesure 236 pieds sur 341 pieds.

FREELAND, VIRGINIA H. et LYDIA M. LONGUIRE—Taxe de 1880, montant à ... $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Marigny, Mandeville et Bourgogne, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 250; le dit lot No. 23 mesure 32 pieds de face à la rue Dauphine sur 128 pieds de profondeur.

FIELD, Mlle KATE—Taxe de 1880, montant à ... $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 496; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

FERRIER, ALBERT—Taxe de 1880, montant à ... $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Solidelle, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 890; le dit lot No. 9 mesure 64 pieds de face à la rue Joséphine sur 117 pieds de profondeur.

FELIX, SALOMON—Taxe de 1880, montant à ... $4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Galvez et Miro, désigné comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 1043; le dit lot No. 2 mesure 23 pieds de face à la rue Kerlerec sur 180 pieds de profondeur; le lot No. 3 mesure 106 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 120 pieds d'un coté et 139 pieds de l'autre coté.

FETES, Vve JACQUES—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Onzaga, d'Abadie et Miro, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 1047; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 32 pieds de face à la rue Galvez sur 115 pieds de profondeur.

FETES, Vve JAQUES—Taxe de 1880, montant à ... $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Miro, Onzaga et Galvez, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 1047; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Abadie et Miro et mesure 32 pieds de face à la rue Abadie sur 115 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Abadie sur 115 pieds de profondeur.

FETES, Vve JACQUES—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Miro, Onzaga et Galvez, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1047; le dit lot No. 11 mesure 34 pieds de face à la rue Abadie sur 158 pieds de profondeur.

FETES, Vve JACQUES—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Miro, Onzaga et Galvez, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 1047; le dit lot No. 12 mesure 34 pieds de face à la rue Abadie sur 158 pieds de profondeur.

FREDELAINE, CHAS—Taxe de 1880, montant à ... $2 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Union, François et Vertue, désignée comme une portion de l'ilet No. 1208; la dite portion de l'ilet No. 1208 mesure 180 pieds de face à la rue Force sur 127 pieds de profondeur.

FREDERICK, JNO.—Taxe de 1880, montant à ... 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Magistrat et Vertue, désignée comme une portion de l'ilet No. 1334; la dite portion de l'ilet No. 1334 mesure 47 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 60 pieds d'un coté et 80 pieds de l'autre coté.

FELLOWS, J. Q. A.—Taxe de 1880, montant à ... $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 20 de l'ilet Nos. 1524 à 1529; le dit lot No. 20 mesure 60 pieds de face à la Route St. Jean sur 150 pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A.—Taxe de 1880, montant à ... $6 40
Deux certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, Plaisir, St. Antoine et Ne Plus Ultra, désignées comme deux portions de l'ilet No. 2286; la première portion forme l'encoignure des rues Antonia et Plaisir et mesure 150 pieds de face à la rue Antonia sur 261 pieds de profondeur; la deuxième portion forme l'encoignure des rues St. Antoine et Ne Plus Ultra et mesure 180 pieds face à la rue St. Antoine sur 261 pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A.—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue de Londres, la rue Nouvelle-Orléans, le Chemin de Gentilly et la rue Plaisir, désigné comme l'ilet No. 2280; le dit ilet No. 2280 mesure 321 pieds sur 320 pieds.

FELLOWS, J. Q. A.—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St. Antoine, le Chemin de Gentilly et la rue Beauregard, désigné comme un triangle de l'ilet No. 2472; le dit ilet mesure 300 pieds sur 300 pieds.

FELLOWS, J. Q. A.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Seré et Ne Plus Ultra, désignée comme une portion de l'ilet No. 2294.

FERNANDEZ, FRANCIS—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Trois certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme trois portions de terre à Milneburg, commençant au Lac; la première portion mesure 90 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur; la deuxième portion mesure 60 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur; la troisième portion mesure 50 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur.

FEMALE ORPHAN ASYLUM—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Champs-Elisées et Columbia et mesure 120 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, ED.—Taxe de 1880, montant à ... $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Canal Marigny et Industrie, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 1589; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 64 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 123 pieds de profondeur.

FREY J.—Taxe de 1880, montant à ... $4 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Congrès, Elmire, Marais et Urquhart, désigné comme l'ilet No. 477; le dit ilet No. 477 mesure 215 pieds sur 342 pieds.

FLEYTAS, Vve CELESTIN P.—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Emilie, Couvent, Villeré et Urquhart, désigné comme l'ilet No. 541; le dit ilet No. 541 mesure 120 pieds sur 341 pieds.

FERRAND, BAPTISTE—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Louisa, Villeré et Clouet, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 604; le dit lot No. 5 mesure 91 pieds de face à la rue Robertson sur 170 pieds de profondeur.

FERILLOLY, Mme A.—Taxe de 1880, montant à ... $6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barthélemy, Mazant, Robertson et Claiborne, désigné comme l'ilet No. 663; le dit ilet No. 663 mesure 341 pieds sur 270 pieds.

FEVRE A.—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Press, St. Ferdinand, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 871; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Press sur 119 pieds de profondeur.

FEVRE, A.—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 871; la dite portion de l'ilet No. 871 mesure 341 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 119 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, FRANCISCO—Taxe de 1880, montant à ... 15c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Célestine, Port, St. Ferdinand et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 924.

FERNANDEZ, FRANÇOIS—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Célestine et Génie, désignés comme 4 lots de l'ilet No. 1022.

FERNANDEZ, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à ... 15c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Génie, Mandeville, Célestine et Espagne, désignée comme une portion de l'ilet No. 1022.

FERNANDEZ, M. L.—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Mazant, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1064; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Barthélemy sur 227 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, M. L.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mazant, France, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1065; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Mazant sur 164 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, Mme MARIE E.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricou, Déléry, Trésor et Bénéfice, désigné comme l'ilet No. 2030; le dit ilet No. 2030 mesure 218 pieds sur 288 pieds.

FERNANDEZ, WM.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Tricou, Manuel et Bolivar, désignée comme une portion de l'ilet No. 2576; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la Hancock sur 110 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 7; le dit lot No. 3 mesure 70 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 117 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Marigny, Chartres et Champs-Elysées, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 7; le dit lot No. 24 mesure 27 pieds de face à la rue Decatur sur 70 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 636; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 110 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Prosper, St. Antoine, Antonia et Claiborne, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 752; le dit lot No. 17 mesure 32 pieds de face à la rue Prosper sur 64 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, St. Antoine, Antonia et Claiborne, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 752; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent, chaque, 32 pieds de face à la rue Prosper sur 100 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Arts, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 917; le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Musique sur 120 pieds de profondeur.

FINKMAN, JACOB—Taxe de 1880, montant à ... 45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le lac.

FRIDING, NICHOLAS—Taxe de 1880, montant à ... $3 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Chemin de Gentilly, Marigny, Mandeville, Pelopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. 2001 et 2002.

FILLANDEAU, J. J. B.—Taxe de 1880, montant à ... $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Villeré, Elmire et Urquhart, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 432; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Désiré et Villeré et mesure 120 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

FILLEULE, EDWARD—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Sept certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Villeré, Désiré et Robertson, désignés comme 7 lots de terre de l'ilet No. 601.

FITZPATRICK, JAMES—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Mauroe, Prosper et Solidelle, désigné comme l'ilet No. 821.

FILLEUL, ED.—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Célestine et Génie, désignés comme 2 lots de terre de l'ilet No. 1022.

FODESKI, PEPINO—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Remparts, Esplanade et Bourgogne, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 200; le dit No. 12 forme l'encoignure des rues Kerlerec et Remparts et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Kerlerec sur 56 pieds de profondeur.

FLORANCE, JACOB P.—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Français, Claiborne et Prosper, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 749; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Union sur 110 de profondeur.

FORTIER, Vve H.—Taxe de 1880, montant à ... $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Columbus, Kerlerec et Derbigny, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 762; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Roman et Columbus et mesure 32 pieds de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur.

FLAURENCE, L.—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Antoine, Célestine et Génie, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 1019; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent, chaque, 32 pieds de face à la rue Antonia sur 128 pieds de profondeur.

FOS, BLAISE—Taxe de 1880, montant à ... $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Vertue et Magistrat, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 1330; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 64 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

FOUCHER, MARIE—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Loi et Magistrat, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1377; le dit lot No. 8 mesure 64 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 128 pieds de profondeur.

FORTIN, MARIE A.—Taxe de 1880, montant à ... $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 13 de l'ilet Nos. 1524 à 1529; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la Route St. Jean sur 114 pieds de profondeur.

FONDAL, LOUIS—Taxe de 1880, montant à ... $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 11 de l'ilet Nos. 1524 à 1529; le dit lot No. 11 mesure 64 pieds de face à la Route St. Jean sur 126 pieds de profondeur.

FOULER, DAVID H.—Taxe de 1880, montant à ... $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 5; le dit lot No. 5 mesure 90 pieds de face à la rue Esplanade sur 187 pieds de profondeur.

FOURCHY, PAUL—Taxe de 1880, montant à ... 90c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dan l'ilet borné par les rues Union, François, Manuel et Beauregard, désigné comme un demi de l'ilet No. 2518.

FOUCHER, SUCCESSION VICTOR—Taxe de 1880, montant à ... $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de Nouvelle-Orléans, sur le Bayou St. Jean, propriété faisant face à la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 27; le dit lot No. 27 mesure 60 pieds de face au Bayou St. Jean sur 340 pieds de profondeur.

FOUCHER, SUCCESSION VICTOR—Taxe de 1880, montant à ... $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face à la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No 28; le dit lot No. 28 mesure 180 pieds de face au Bayou St. Jean sur 340 pieds de profondeur.

FLORY, HIPPOLYTE—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Milneburg, commençant au Lac; les dits 12 lots mesurent 300 pieds de face sur 128 pieds de profondeur.

FOUCHE, NELSON—Taxe de 1880, montant à ... $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 370; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur 130 pieds de profondeur.

FOUCHE, GEORGE—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 370; le dit lot No. 15 mesure 28 pieds de face à la rue Espagne sur 86 pieds de profondeur.

FOSTER, WARBOURG—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Mounroe, Marais et St. Claude, désigné comme l'ilet No. 434; le dit ilet No. 434 mesure 212 pieds sur 285 pieds.

FORTIER, OMER—Taxe de 1880, montant à ... 75c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Espagne, Washington et Robertson, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 642; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Claiborne sur 108 pieds de profondeur.

FALK, MICHAEL C.—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Musique, Claiborne et Robertson, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 645; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Arts sur 100 pieds de profondeur.

FOSDICK, GEO. A.—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmire, Claiborne et Prosper, désignés comme lot No. 11 de l'ilet No. 729; le dit lot No. 11 mesure 341 pieds de face à la rue Congrès sur 85 pieds de profondeur.

FORMY, C. et D. McENTYRE—Taxe de 1880, montant à ... 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Déléry, Tricou, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 631; la dite portion de terre mesure 21 pieds de face à la rue Déléry sur 84 pieds de profondeur.

FAURES, W. D. R. et P. M.—Taxe de 1881, montant à ... 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Indépendence, Congrès, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 682.

FLOGG, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Magistrat et Loi, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1282.

FORSTALL, CHS. E.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pointine, Franklin, Magistrat et Loi, désignés comme lots Nos. 1 à 16 de l'ilet No. 1265.

FOX, JAMES—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Livers, Hunters, la Promenade Florida et la rue Loi, désignée comme une portion de l'ilet No. 1488.

FOURAT, VALERIE E.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Déléry à Hancock, Bolivar et Fry, désignés comme ilets Nos. 2507 et 2976; les dits ilets Nos 2507 et 2506 mesurent, chaque, 300 pieds sur 230 pieds.

FORESTIER, Mme et G. VILLERE—Taxe de 1880, montant à ... $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Montégut, St. Claude Clouet et Remparts, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 363; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Montégut et St. Claude et mesure 96 pieds de face à la rue Montégut sur 110 pieds de profondeur.

FURMAN, Mme M. F.—Taxe de 1880, montant à ... $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Lepage, Route St. Jean et Chemin de Gentilly, désigné comme lot No. 31 de l'ilet 1524 à 1529; le dit lot No. 31 forme l'encoignure des rues Sixième et Lepage et mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur 190 pieds de profondeur.

FULDA, LOUIS P.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Musique, Industrie et Agriculture, désigné comme un demi de l'ilet No. 1707.

FULDA, LOUIS P.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Benefice et Humanité, désigné comme un triangle de l'ilet No. 2161.

FULDA, LOUIS P.—Taxe de 1880, montant à ... 5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Washington, Benefice et Humanité, désigné comme l'ilet No. 2009.

FREY, Vve FREDK.—Taxe de 1880, montant à ... $ 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Johnson et Galvez, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1039; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Columbus sur 100 pieds de profondeur.

FRYE, JNO.—Taxe de 1880, montant à ... 30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété dans les terres de prairie faisant face au Chemin de Gentilly, entre Gentilly et le lac, désignés comme lots Nos. 10, 12 et 78.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété aportée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour de comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de Propriétés Foncières

QUATRIEME DISTRICT.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN BASSICH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq (5) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Quatrième, Washington et Rousseau, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 11 et 12 dans l'ilet No. 23. les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 58 pieds de face à la rue Rousseau sur 137 pieds 2 pouces de profondeur et forment l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième; les lots Nos. 1 et 2 mesurent 117 pieds sur 158 pieds de face à la rue Levée sur 58 pieds de profondeur et le lot No. 3 mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 156 pieds 6 pouces par 155 pieds 9 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $146 00.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. FRED BORK.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Jackson et Philippe, désigné comme lot No. 6 dans l'ilet No. 577, le dit lot 6 mesure 132 pieds de face à la rue Jackson sur 124 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Jackson et Magnolia. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875 montant à $10 15.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PAT BOURKE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Neuf (9) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Melpomène et Première, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'ilet No. 461 les dits lots Nos. 1 à 9 (inclusivement) mesurent 192 pieds par 200 pieds et 56 pieds sur 75 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $12 05.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations bons et warrants permis par la Constitution et lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. L. BRADY et W. GORMAN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans 3 octobre 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Jackson et Joséphine désigné comme lot No 14 dans l'ilet No. 347, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Freret sur 128 pieds 6 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875 montant à $5 90.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. (précédemment) PHILIP BERNARD.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 3eme jour de novembre 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Neuvième, Levée et Harmonie désignés comme lots C et D dans l'ilet No. 14; les dits lots C et D mesurent ensemble 43 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 87 pieds d'un coté et ... de l'autre coté, les dits lots forment l'encoignure des rues Water et Neuvième. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $43 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PAT. BOURKE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, 1883, à midi y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain carré de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Dryade et Gayno, désigné comme l'ilet No. 509, le dit carré mesure 253 pieds 9 pouces sur 256 pieds 5 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $2 90.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. L. BRADY ET W. GORMAN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882 approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi le 3ème jour de novembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Jackson et Joséphine désigné comme lot No. ... dans l'ilet No. 347 le dit lot No. ... mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 128 pieds 6 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875 montant à $... 80.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme MARY BREEN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Quatrième et Washington, désigné comme lot No. 16 dans l'ilet No. 151, le dit lot No. 16 mesure 25 pieds de face à la rue Washington sur 101 pieds 2 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $14 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN BACHE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et de lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Colisée, Huitième et Harmonie désignés comme lots Nos. 11 et 12 dans l'ilet No. 13..., les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent, ensemble, 61 pieds 5 pouces de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 1.8 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 forment l'encoignure des rues Chesnut et Harmonie. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877 montant à $49 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. E. A. BRADFORD.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans 3 octobre 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et les lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain demi carré de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, Rousseau, Ste. Marie et Félicité, désignés comme lots Nos. 4 et 5 dans l'ilet No. 36, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent, ensemble, 35 pieds 4 pouces de face à la rue Religieuse sur une profondeur de 196 pieds 9 pouces d'un coté et 162 pieds 7 pouces de l'autre coté. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $101 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PAT. BOURKE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Dix-huit (18) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti Miro, Deuxième et Troisième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No. 460; les dits lots Nos. 15 à 18, inclusivement, mesurent 223 pieds sur la rue Tonti et 126 pieds 6 pouces sur la rue Deuxième, et les dits lots Nos. 1 à 9, inclusivements, mesurent 269 pieds 4 pouces sur les rues Tonti et Première sur 126 pieds 6 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $12 05.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligation, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. JOHN BURNS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Chippewa, Ste. Marie et Félicité, désigné comme lot No. 6 ... de l'ilet ... mesure ... pieds de face ... sur 1.. pieds 4 pouces ... La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $20 ...
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions. Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme L. F. BURNETT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Liberté, Troisième et Deuxième désigné comme lot No. 16 dans l'ilet No. 315; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $8 79.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme CATHERINE BUOLL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Harmonie et Neuvième, désigné comme lot No. — dans l'ilet No. —, le dit lot No. — mesure 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 71 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875 et 1878, montant à $28 40.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRI BUCKMAN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme un demi de l'ilet No. 304; le dit demi de l'ilet No. 304 mesure 134 pieds 8 pouces sur 280 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à 72c.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions. Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme CATHERINE BROE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 3 Octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Harmonie et Neuvième, désigné comme lot No. — dans l'ilet No. 98; le dit lot No. — mesure 60 pieds de face à la rue Harmonie sur 71 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $14 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WATER BARLEY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lautes, Constance, Troisième et Quatrième, désignés comme lots Nos. 3 et 4 dans l'ilet No. 113, les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent, ensemble, 58 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $17 40.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui est accordé un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.